

## MOTION PRÉSENTÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE SERVICE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FÉVRIER 2011

Les élus des personnels d'enseignement, d'éducation et de service du Lycée Jean Favard de Guéret se félicitent de l'offre de formation proposée dans l'établissement.

Malheureusement, ils constatent de nouvelles dégradations des conditions d'étude et de travail au regard de la dotation proposée pour la rentrée 2011.

L'an dernier, pour la rentrée 2010, la DGH prévue était de 1053 h (976HP + 77 HSA) pour un effectif de 535 élèves dont 138 répartis dans 4 classes de seconde. Cette dotation avait entraîné la suppression de 5 postes d'enseignants alors que les besoins étaient réels. En effet, à la rentrée 2010, plus de 180 élèves avaient demandé à s'inscrire en classe de seconde. Une 5<sup>ème</sup> classe fut ouverte mais des élèves ont vu leur demande d'inscription refusée au mépris de leur choix d'option et de leur désir de suivre leur scolarité au Lycée Favard. Une 6<sup>ème</sup> classe de seconde aurait permis de les accueillir [dans de bonnes conditions](#).

Les propositions de DGH pour l'année 2011-2012 risquent de briser cette dynamique de remontée des effectifs et de mettre en péril les efforts entrepris pour permettre la réussite de tous les élèves.

Pour un effectif prévu de 565 élèves (supérieur aux prévisions de l'année précédente), la dotation est de 1030,5 h avec un recours massif aux HSA (932HP + 98,5 HSA).

Cette DGH entraîne la suppression d'une division de Terminale ST2S ainsi que d'une division de 1<sup>ère</sup> S qui devient contingentée à 35 élèves alors que ces dernières années les effectifs de cette filière sont nettement supérieurs à ce seuil.

La nette augmentation des effectifs de classe découlant d'une telle décision sera fort préjudiciable à la réussite de nos élèves.

Cette dotation recourt à un pourcentage inadmissible d'heures supplémentaires que les professeurs ne pourront pas et ne voudront pas assumer sauf à sacrifier la qualité de leur enseignement au moment où de nouveaux programmes sont à mettre en place avec la réforme des premières.

En ce qui concerne la section BTS Domotique, aucun moyen n'est donné pour assurer les dédoublements de TD au mépris des textes réglementaires (circulaire du 21-12-1979) notamment pour les manipulations de laboratoire en physique-chimie [ou pour la préparation des épreuves d'anglais qui exige un entraînement oral intense](#).

Alors que Guéret tend à devenir un important pôle domotique, il est dommageable que la filière BTS ne puisse pas offrir les meilleures conditions d'étude à ses étudiants.

Cette dotation aboutit à une baisse des moyens en personnels [et pourrait amener la suppression de 6 à 8 postes](#) d'enseignants.

Ces suppressions de postes, l'augmentation des heures supplémentaires pour compenser les besoins, l'augmentation des effectifs par classe, ont pour conséquence un alourdissement de la charge de travail et une réduction de la disponibilité auprès des élèves.

Ces mesures, qui s'inscrivent dans un cadre de rigueur budgétaire, ne sont dictées ni par le souci pédagogique ni par la recherche de la réussite scolaire. Elles portent atteinte à la qualité du service public d'éducation et de formation.

En conséquence, les membres élus du Conseil d'Administration, avec le personnel de l'établissement [et les représentants des parents](#), ne peuvent accepter la gestion de la pénurie et refusent la proposition de cette DGH dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement.